

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4084**

commune (s) : Vénissieux

objet : Abandon au profit de la Communauté urbaine de Lyon par M. Beaufrère et par les Hospices civils de Lyon (HCL) de droits indivis et cession de l'ensemble de ces droits à la société Kaufman & Broad - Institution d'une servitude de passage au profit de M. Beaufrère sur une propriété communautaire située 4-12, rue Pasteur - Décision modificative à la décision n° B-2013-3825 du Bureau du 7 janvier 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Farih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4084**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Abandon au profit de la Communauté urbaine de Lyon par M. Beaufrère et par les Hospices civils de Lyon (HCL) de droits indivis et cession de l'ensemble de ces droits à la société Kaufman & Broad - Institution d'une servitude de passage au profit de M. Beaufrère sur une propriété communautaire située 4-12, rue Pasteur - Décision modificative à la décision n° B-2013-3825 du Bureau du 7 janvier 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.4.

Dans le cadre d'une future opération d'habitat sur un tènement immobilier situé à Vénissieux, 4-12, rue Pasteur, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par décision n° B-2013-3825 du Bureau du 7 janvier 2013, la cession au profit de la société Kaufman & Broad de parcelles de terrain dont la moitié indivise de la parcelle cadastrée D 571 à usage de cour et de passage commun pour une superficie de 100 mètres carrés environ. Le restant des droits immobiliers sur ce passage et sur cette cour appartiennent aux Hospices civils de Lyon (HCL) et à monsieur Beaufrère, utilisateur de ce passage.

L'existence de ces droits immobiliers et leur usage empêchent la réalisation sur l'emprise prévue du programme de la société Kaufman & Broad.

Aux termes du projet d'acte qui a été établi :

- monsieur Beaufrère, propriétaire de la parcelle contigüe cadastrée D 570, abandonnerait ses droits immobiliers au profit de la Communauté urbaine. En compensation, la Communauté urbaine lui consentirait une servitude de passage sur une partie de la parcelle cadastrée D 571 afin de lui maintenir l'accès à sa propriété,

- les Hospices civils de Lyon, propriétaires de la parcelle cadastrée D 2137, abandonneraient leurs droits immobiliers au profit de la Communauté urbaine sur le passage et sur la cour commune.

Par conséquent, c'est l'ensemble des droits indivis de la parcelle cadastrée D 571 qui seront cédés à la société Kaufman & Broad. Il convient donc que le Bureau approuve cette cession par une nouvelle décision.

Les autres éléments figurant dans la décision n° B-2013-3825 du Bureau du 7 janvier 2013 restent inchangés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

- l'abandon au profit de la Communauté urbaine de Lyon, par monsieur Beaufrère et par les Hospices civils de Lyon (HCL) de leurs droits indivis sur la parcelle cadastrée D 571 à Vénissieux,

- en compensation, l'institution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée D 571 à Vénissieux, propriété communautaire, au profit de la parcelle cadastrée D 570 à Vénissieux, propriété de monsieur Beaufrère,

- la modification à la décision n° B-2013-3825 du Bureau du 7 janvier 2013. L'ensemble des droits indivis de la parcelle cadastrée D 571 devant être cédés à la société Kaufman & Broad.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière-frais actes et contentieux, individualisée sur l'opération n° 0P07O1889.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013, compte 6227, fonction 020, pour un montant de 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.